

Ces éléments structurants du projet doivent permettre de constituer une ambiance paysagère propre à la zone d'activité et d'assurer une transition avec le milieu naturel.

Enfin, le projet prévoit également d'édicter des règles aux porteurs de projet qui s'implanteront afin d'assurer une cohérence d'ensemble et ainsi obtenir un aménagement agréable en phase avec une architecture adaptée et son environnement. Il s'agira notamment d'imposer le traitement des clôtures en exigeant la plantation de haies.

L'objectif est de valoriser l'offre et les disponibilités en présence, mais également de stimuler la demande par une stratégie d'offre novatrice et attractive.

C'est le choix du développement de la **filière de l'artisanat et le développement des petites entreprises locales qui a été retenue.**